



# CONCOURS DE NOUVELLES BREVES DE SANG D'ENCRE 2021

**Article 1** – *catégories ouvertes* : Il n'y a qu'une catégorie de concours de nouvelles pour adultes (ce qui n'exclut pas pour autant de plus jeunes auteurs en herbe, en toute connaissance de cause...) **amateurs** (jamais édités) dont le règlement suit. **Toute consigne non respectée [articles 2 – 3 – 4 – 5 – 7] entraînera la disqualification de la nouvelle.**

**Article 2** – *sujet* : catégorie polar / roman noir / thriller  
La nouvelle comportera un titre.

Le texte devra **obligatoirement commencer par cette phrase** :

**- Tu es vraiment sûr de savoir te servir de cet engin ?**

[1<sup>ère</sup> phrase du livre : « *Le ventre des lucioles* » de Andréa H. Japp]

**et terminer par celles-ci** ( il sera accepté une ou deux phrases après):

**Ça fait un bail que je n'ai pas mangé un vrai ragoût de mouton !**

[Dernière phrase du livre : « *Cauchemar génétique* » de Preston & Child]

**Article 3** – *présentation pratique de la nouvelle* :

Le texte sera **imprimé**, format **A4**, recto seulement, marges **2,5**, **interligne 1,5**, police **12** et caractère **Times New Roman**, agrafé et paginé.

Aucun manuscrit (soyons bien d'accord : écrit à la main...) ne sera accepté.

Le texte sera compris **entre 2 et 3 pages** maximum.

Les nouvelles ne respectant pas ces normes seront éliminées d'emblée.

Afin de préserver l'anonymat, **aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif**, ne devra apparaître sur la nouvelle.

Une enveloppe fermée, sur laquelle **le titre de la nouvelle** sera seul noté, sera jointe à l'envoi. Cette enveloppe contiendra le nom de l'auteur, son adresse complète, son numéro de téléphone et son adresse e-mail (éventuellement son âge, par curiosité...).

**Article 4** – *expédition* :

Les nouvelles seront adressées en **deux exemplaires** par courrier postal (ou posées dans la boîte aux lettres...), dans une enveloppe, suffisamment affranchie, sans aucun autre document que ceux demandés ci-dessus (pas de lettre d'accompagnement) exclusivement à :

Joëlle ROBIN  
Concours de Nouvelles Brèves de Sang d'Encre  
32 chemin de la Corniche  
38200 VIENNE

**Article 5** - date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) : **le 30 septembre 2021.**

**Article 6** – restitution des nouvelles : Les envois ne seront pas retournés aux auteurs. Seuls les lauréats seront avertis individuellement des résultats, et devront alors fournir leur texte, par e-mail, pour publication dans le recueil.

**Article 7** – sélection des textes : **Ne sont pas admis à concourir les auteurs déjà publiés** par une maison d'édition, à l'exception des participations à des revues ou à des recueils collectifs. Les participants garantissent les organisateurs contre tout recours pour plagiat. Les textes jugés diffamatoires seront exclus. Chaque candidat ne peut participer qu'avec une seule nouvelle.  
**Tout candidat qui arriverait premier pour la 3ème fois sera classé « hors concours ».**

**Article 8** – détermination des lauréats : Les nouvelles seront évaluées sur leur conformité au thème imposé et au genre polar/roman noir, ainsi que sur leur qualité littéraire. Les décisions du jury sont souveraines et n'ont pas à être justifiées. Les résultats seront annoncés au moment du festival et paraîtront - si possible - ensuite sur les sites :  
- de Sang d'Encre <http://www.sangdencre.org>  
- de l'Atelier des Carmes <http://atelierdescarmes.o80.fr>

**Article 9** – les prix : Les nouvelles primées (a priori les 5 premières) seront publiées dans le recueil édité à l'occasion du festival. La première nouvelle lauréate sera lue durant le festival.

**Article 10** – publication : Les lauréats publiés restent propriétaires de leur œuvre. Ils autorisent néanmoins les organisateurs à publier leur texte, sans pour autant se prévaloir de droits d'auteurs, et ce pendant une durée maximale de six mois à compter de la clôture du Festival. Ils autorisent Sang d'Encre (éventuellement Lucioles et la MJC) à publier leur nouvelle sur les sites respectifs, après le festival. Elles pourront être lues en public pendant le festival.

**Article 11** – modification du règlement : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours.

**Article 12** – acceptation du règlement : Le seul fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.